

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU SYNDICAT MIXTE
DU CONSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL EMILE GOUÉ**

**COMITÉ SYNDICAL du 02 septembre 2026
à 18 h 30**

Le 02 septembre 2026, le Comité Syndical du Conservatoire départemental Emile GOUÉ, dûment convoqué le 24 août 2026, s'est réuni à 18 h 30 au Conservatoire à Guéret.

PRESENTS :

Annie ANNEQUIN, Christophe BANTING, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Catherine DEFEMME, Stéphane DUPRAT, Nolwen HEDDE, Christine HIVERT, Marie-Emilie LACOUR, Laurent LAFAYE, Christian POTHEAU, Laurence SPAGGIARI

REPRESENTES : Clément DAUBY, pouvoir à Nolwenn HEDDE, Sabine DURUDEAU pouvoir à Marie Emilie LACOUR, Brigitte GUINOT-NADAL pouvoir à Christian POTHEAU

ABSENTS/EXCUSES :

Lucette CHENIER, Laurent DAULNY, Marie-France GALBRUN, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT

Assistaient également à la réunion et n'ont pas pris part aux délibérations :

Claudia VANDAUD, Présidente de l'Association des parents d'élèves du Conservatoire

Eric MATHE : Directeur

Catherine GAGNANT, Secrétaire administratif et financier

Sylvie BREDIER, Secrétaire en charge du fonctionnement du Syndicat mixte

DÉLIBÉRATION N°CS/2026/09/04

OBJET : TARIFICATION – ANNEE SCOLAIRE 2026-2027

VU les articles L.5721-1 à L.5722-11 du code général des collectivités territoriales régissant les syndicats mixtes ouverts ;

VU l'article 7-5 des statuts du Syndicat mixte du conservatoire départemental Emile GOUÉ,

VU la délibération du Comité syndical N°2025/09 du 8 avril 2025 relative à la tarification pour l'année scolaire 2025/2026

VU la délibération du Comité syndical N°CS/2025/13 du 26 juin 2025 relative à la fixation de contributions spécifiques pour les élèves des classes à horaires aménagés, s'agissant des frais de gestion et du prêt d'instruments,

VU le rapport CS/2026/09/04,

Après avoir pris connaissance du rapport susvisé

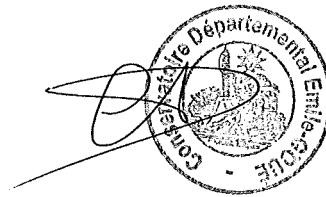
Après en avoir débattu,

DECIDE

- de reconduire pour l'année scolaire 2026/2027, la grille tarifaire applicable aux enseignements dispensés par le Conservatoire,
- d'intégrer la mise le place de frais spécifiques applicables aux élèves des classes à horaires aménagés.
- d'autoriser la Présidente à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

ADOpte : Votants : 15 – Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ SYNDICAL



Catherine DEFEMME